

Agression d'Édouard Louis : le parquet veut un procès

Faits divers|Timothée Boutry



L'écrivain Édouard Louis, rendu célèbre par son premier roman « En finir avec Eddy Bellegueule ». LP/Arnaud Dumontier

Le parquet de Paris a requis le renvoi en correctionnelle de Reda, le jeune homme accusé d'agression sexuelle par le romancier Édouard Louis.

Il en avait fait le thème central de son livre « Histoire de la violence » (Seuil, 2016). L'écrivain **Édouard Louis**, rendu célèbre par son premier roman « En finir avec Eddy Bellegueule », racontait dans ce second opus l'agression dont il disait avoir été victime le soir de Noël 2012. Six ans après sa plainte pour viol, comme l'a révélé *l'Obs*, le parquet de Paris vient de rendre son réquisitoire. Le ministère public demande que le suspect, **Reda**, un Algérien de 33 ans, soit jugé mais sollicite la requalification des faits en agression sexuelle. Des accusations que le jeune homme conteste.

En ce Noël 2012, après avoir passé le réveillon avec des amis, Édouard Louis rentre à son domicile parisien lorsqu'il fait la connaissance de Reda et l'invite à monter chez lui. Les deux hommes ont des relations sexuelles consenties puis l'écrivain se rend compte que sa tablette et son téléphone ont disparu – il retrouvera l'un des appareils dans la veste de son amant d'un soir. C'est alors que, selon sa plainte, Reda s'énerve, l'étrangle avec une écharpe puis le viole. Le jeune Algérien, connu de la justice pour des faits de vol, sera arrêté en 2016 et passera un an en détention provisoire.

« Soulagé que son agresseur n'aille pas aux assises »

La première expertise médicale confirme la version d'Édouard Louis. La contre-expertise réclamée par la défense de Reda est plus contrastée. Surtout, en décembre 2016, l'avocate du mis en cause produit une conversation Facebook dans laquelle un homme qui se prétend proche de l'écrivain écrit que ce dernier a inventé les faits. Entendu par la juge d'instruction, il expliquera finalement qu'il ne connaissait pas l'auteur, et qu'il ne s'agissait que d'élucubrations.

Les dénégations de Reda n'ont pas convaincu le parquet. « *Les déclarations constantes de la victime, celles des témoins qui ont recueilli ses confidences ainsi que les constatations médicales permettent d'établir la réalité d'un rapport sexuel non consenti* », développe le réquisitoire.

« *En opportunité* » et « *pour une bonne administration de la justice* », la magistrate recommande de requalifier les accusations de viol en agression sexuelle, une pratique relativement courante dans ce type d'affaire. En revanche, alors que dans sa plainte initiale Édouard Louis expliquait que son agresseur avait exhibé la crosse d'une arme à feu, le parquet estime que cette dimension doit être écartée. « *Le parquet acte la fragilité des dépositions d'Édouard Louis en correctionnalisant le dossier et en ne retenant pas la circonstance aggravante de l'arme* », insiste **M^e Marie Dosé**, l'avocate de Reda.

Engagé politiquement et très critique sur le fonctionnement de la justice pénale, Édouard Louis avait indiqué au cours de l'enquête qu'il ne souhaitait pas qu'elle aille à son terme. « *Mais il est satisfait de ce réquisitoire qui adopte en quelque sorte une voie médiane, confie son avocat M^e Emmanuel Pierrat. Il est à la fois reconnu par le parquet comme victime d'une agression à caractère sexuel et il est soulagé que son agresseur n'aille pas aux assises* ». C'est désormais à la juge d'instruction qu'il appartient de se prononcer. ■